

De faux grands crus écoulés sur eBay

Encore une « petite affaire » dont **eBay**, le géant mondial de la vente en ligne ce serait passé. Selon *Le Figaro*, des « revendeurs » bien singuliers ont comparu devant le tribunal correctionnel de Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône.

En 2005, un couple de RMistes avait acquis pour quelques milliers d'euros, d'authentiques grands crus. Le scan des étiquettes et la reproduction de tampons pour les bouchons ont permis aux arnaqueurs de mettre en vente une « production » peu banale : une boisson composée pour un tiers de grand cru et de deux tiers de vin moins onéreux. Pas moins de **200 bouteilles** ont ainsi été écoulées. Le marché, juteux, fonctionnait sans accrocs. Jusqu'à une commande passée par un professionnel. Ce dernier a découvert la fraude et déposé plainte.

Les deux malfaiteurs ont été condamnés à **huit mois de prison avec sursis assortis d'une amende de 13.101 euros et d'une mise à l'épreuve de trois ans.**

Pour Esther Ohayon, porte-parole d'eBay France, « *c'est la preuve qu'eBay n'est pas un endroit pour ce genre de fraude. (...) Nous avons étroitement collaboré avec les autorités (...) et permis le recoupement d'un maximum de plaintes* » .

L'affaire remet néanmoins eBay au cœur des critiques. Depuis de longs mois, le site enchaîne les procès. Les retentissant procès contre la marque [Hermès](#) et le groupe [LVMH](#), perdus par le géant du Web avait mis en avant les manquements les faiblesses du site quant à l'authentification des produits écoulés sur ses pages. Sur des chefs d'accusation identiques, la justice avait jugé par la suite eBay non coupable dans une affaire l'opposant au joaillier [Tiffany](#) et à celle qui devait l'opposer à [L'Oréal](#).

Ebay s'était longtemps réfugié derrière son rôle d'intermédiaire ou d'hébergeur, jusqu'à récemment. Une position devenue intenable, notamment à cause d'un flot continu de plaintes. L'américain communique désormais davantage sur le dispositif mis en place pour combattre la contrefaçon. Le programme **VERO** (*Verified Right Owners*) mise en place par le site permet aux marques de signaler ou de supprimer des annonces proposant des produits contrefaits.